

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LANDIVY**

Séance du 19 septembre 2024

Le dix-neuf septembre deux mil vingt-quatre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Landivy, légalement convoqué le seize septembre deux mil vingt-quatre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Marcel RONCERAY, Maire.

Nombre de membres

en exercice : 15
présents : 8
votants : 10
absents : 7

Présents : M BAZILLE, M DEMAZEL, M DREUX, MME GOUIN, M LÉON, M NOURY, M PLANNELLES-GARCIA

Absents excusés : MME EPRON, M GOBÉ, MME HAVARD, MME LANCIEN, MME PENLOUP

Ont donné pouvoir : MME MARY pouvoir à M BAZILLE, MME MY pouvoir à M RONCERAY

Secrétaire de séance : Madame GOUIN Cécile

N°2024066 - Objet : Travaux d'assainissement Eaux usées Eaux pluviales - Marché

Monsieur le Maire rappelle que le Syndicat d'Eau du Nord-Ouest Mayennais (SEKOM) et la commune ont décidé d'engager une opération de réhabilitation du réseau d'eau potable, d'assainissement eau usée et eau pluviale, suite à l'audit engagé en 2019 sur le schéma directeur d'assainissement et diagnostic du réseau pluvial.

Suite à la délibération du 16 janvier 2024 donnant mandat au SEKOM,

Suite à la procédure de consultation qui s'est déroulée du 12 juillet 2024 au 5 septembre 2024, l'entreprise PIGEON TP Normandie a été retenue.

- Travaux eaux usées (rue de la Filanderie, Beau Soleil et de l'Arche de Noë: **260 525 € HT**
Financement : Département de la Mayenne (30%) : 78 157.50 € HT
Agence de l'eau Seine Normandie (40%) : 104 210 € HT
Commune (30%) : **78 157.50 € HT**
- Travaux eaux pluviales (rue du Collège et Vallon de la Lortière): **50 743 € HT**
Financement : 100% par la commune.

Il précise que ces travaux commenceront fin octobre 2024.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité

Valident le programme de travaux tel qu'il est présenté

- **Acceptent** le marché
- **Acceptent** le plan de financement
- **Donnent** tous pouvoirs à Monsieur Marcel RONCERAY, Maire, ou l'un de ses adjoints pour réaliser cette opération et signer les documents s'y rapportant.

**Le secrétaire de séance,
Cécile GOUIN**



Fait et délibéré en séance le 19 septembre 2024

**Pour extrait conforme,
Marcel RONCERAY, Maire**

Accusé de réception en préfecture
N°301250-20240919-2024066-DE
Date de réception préfecture : 24/09/2024

